

NOVEMBRE 2023

LIAISON

Un concentré de MAA

Numéro 46

Dans ce numéro :

LE MOT DU PRÉSIDENT	2
CULTURE MUTUELLE	3
La MAA en bref	3
Se bouger pour le cœur	3
Résultats des élections des délégués 2023	4
Déclarer un changement de situation	5
ACTUALITÉS	6
L'addiction, un problème de santé publique	6
L'emploi et l'handicap chez les assureurs	7
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	8
Le récapitulatif de la situation de la MAA	8

LE MOT DU PRÉSIDENT

Les forces de sécurité face à la montée de l'HYPERVIOLENCE

L'engagement mutualiste d'une compagnie d'assurance repose sur une adéquation permanente entre l'évaluation des menaces, les risques encourus par ses sociétaires et les réponses assurantielles et financières fournies par l'entreprise.

S'agissant de notre MAA, notre engagement était et reste fort envers les forces armées, essentiellement de l'Armée de Terre principalement du fait des OPEX.

Depuis quelques mois, nous constatons que les forces de sécurité font face à une hyperviolence « civile », notamment avec la crise des gilets jaunes, la crise des retraites, les contestations écologiques, les mouvements de soulèvement en milieu rural s'agissant des méga-bassines, des constructions autoroutières, etc.

Cette hyperviolence que l'on constate presque chaque week-end a nécessité une riposte sécuritaire forte avec des engagements de haute intensité mettant en péril l'intégrité physique des personnels de maintien de l'ordre, et de plus en plus souvent de rétablissement de l'ordre.

Aussi, chaque manifestation engendre un nombre de personnels engagés en masse face à des opposants de plus en plus assurés, préparés et hyperviolents.

À chaque fois, le nombre de blessés est de plus en plus élevés, de nombreux matériels et véhiculés sont détruits, et les personnels atteints dans leur intégrité corporelle, parfois gravement.

À la MAA, nous avons intégré cette situation et nous apporterons une réponse à la hauteur des attentes des personnels. Ces menaces plurielles affectent aujourd'hui la communauté Défense et Sécurité, et de plus en plus une bonne partie de la fonction publique en dehors de celle d'État.

À la MAA, nous réfléchissons sur ces évolutions. Un séminaire de réflexion est programmé en décembre, réunissant le conseil d'administration, la gouvernance et quelques cadres de la MAA ainsi que des spécialistes en mesure de nous apporter une expertise plurielle.

Enfin, je ne saurais passer sous silence la dégradation de la situation internationale au regard de la crise au Proche-Orient, générant une vigilance accrue de l'ensemble des forces de Défense et de Sécurité.

Nous entendons vous apporter la meilleure réponse possible, à la mesure de la doyenne des compagnies d'assurance mutualiste.

Général d'Armée (2S)

Gérard DESJARDINS

Président de la MAA

CULTURE MUTUELLE

Vous avez rendez-vous avec l'information !

La MAA en bref

Nos atouts :

- ❖ Les valeurs mutualistes qui participent et pérennisent notre activité et notre compétence faite de 100 ans d'expérience,
- ❖ L'engagement de rester fidèle à notre métier, d'être un assureur humain,
- ❖ Une prestation et des produits de qualité au meilleur coût en phase avec nos valeurs mutualistes,
- ❖ Une structure à taille humaine où la réactivité, l'écoute et la proximité avec les assurés sont essentielles.



9 contrats gérés
878 sinistres payés en 2022



101 500 adhérents



Nos partenaires

Se bouger pour le cœur

Le 26 mars 2023 s'est tenu la 14ème édition des Foulées de l'Assurance, course caritative visant à récolter des fonds pour l'association Adicare, qui a pour objectif de soutenir et de faire connaître la recherche en cardiologie et chirurgie cardiaque.

Un challenge connecté a eu lieu du 14 février au 24 mars 2023, au cours duquel les pas et les bonnes réponses aux quiz participent à un bon classement et le dimanche 26 mars au bois de Boulogne pour l'une des courses (10 ou 15 km) ou pour la marche du cœur pour faire avancer la recherche pour la prévention et la lutte contre les maladies cardiovasculaires.

La MAA a participé comme à son habitude à cet événement, sous la bannière de la ROAM, qui est l'association réunissant les sociétés d'assurance mutuelle. En 2022, grâce aux Foulées de l'Assurance, ce sont 21 505 € qui ont été reversés à l'association.

**LES FOULÉES
DE L'ASSURANCE**
ENSEMBLE. BOUGEONS POUR LE CŒUR



Résultats des élections des délégués 2023

Les 50 sièges ont été pourvus dans l'ordre suivant (actualisation 1^{er} juillet 2023) :

ORDRE	ÉLUS	DPT
1	Murielle BOUISSET	45
2	Océane LANGLET	60
3	Emilie MARTIN	30
4	Danielle ABEN	34
5	Pierre KERVADEC	33
6	Predenn PETIT	29
7	Gérard DESJARDINS	78
8	Gérard ALLARD	34
9	Pierre GUERIN	88
10	Jean-François DEREGNAUCOURT	07
11	Denis VOINSON	31
12	Gabriel THOMAS	29
13	Yann DASSE	56
14	Hyacinthe Hugo LUCA	56
15	Georges SENI	30
16	Marc FRANCOIS	50
17	Éric MAINI	13
18	Marie-Thérèse DESJARDINS	78
19	Laurence KERMAREC	35
20	René PETITDEMANGE	88
21	Paul GANTOIS	49
22	Gilles LEMOINE	42
23	Robert VIDAILLAC	31
24	Angélique HALLYNCK	95
25	Gérard DAHURON	83

ORDRE	ÉLUS	DPT
26	Laurent AVRILLAUD	17
27	Yves CHATROUILLOUX	69
28	Olivier TRARIEUX	13
29	Gilles GAMBA	18
30	Pierre-Jacques COSTEDOAT	83
31	André RETORNAZ	73
32	Emmanuel ODDO	35
33	José Christian GALLAND	34
34	Pascale BERNIER	78
35	Catherine MIELLE	89
36	Jean-Claude GASPOZ	47
37	Louis PARAMASSIVANE	59
38	Thierry PINCHIORI	2B
39	Daniel HERVE	22
40	Cyril HEMARDINQUER	28
41	David TRAN-HUU	77
42	Chantal BACCANINI	94
43	Antoine LAMON	75
44	Johann HUART	94
45	Olivier PICARD	31
46	Alain PLAZA	64
47	Bernard PHERON	77
48	Johan LANGLET	75
49	Emmanuel LAKIERE	98
50	Jean-Philippe MERCET	64

La liste complémentaire a été arrêtée dans l'ordre suivant :

ORDRE	CANDIDATS	DPT
51	Jean VIRLON	92
52	Jessica DUPIN	78
53	Jean-Nicolas GRZYBOWSKI	78
54	Dominique VITTE	75
55	Guy Georges PUGNET	24
56	Bernard MOSCODIER	78
57	Michel BRADAIA	71
58	Alain POULESQUEN	92
59	Mathieu POULESQUEN	75
60	Jean VIRLON	92

Les égalités de voix ont été départagées, conformément aux statuts sociaux, selon l'ancienneté des contrats.

Pour rappel, le dépouillement des votes à l'élection des délégués 2023 a été réalisé sous contrôle du comité des élections.

Déclarer un changement de situation

N'oubliez pas !

Pour permettre la bonne gestion de votre contrat, votre assureur doit disposer de vos dernières informations personnelles. En cas de changements d'adresse ou de coordonnées bancaires, nous vous demandons de bien vouloir nous en tenir informé. Veillez aussi à mettre à jour régulièrement la liste de vos bénéficiaires afin qu'ils correspondent à votre situation et votre volonté.

Utilisez les services en ligne pour déclarer tout changement de situation

Le site internet de la MAA permet d'effectuer de nombreuses démarches : pour modifier votre adresse postale, déclarer un bénéficiaire, etc.

Envoyez votre IBAN pour signaler un changement de coordonnée bancaire

Pour informer la MAA d'un changement de banque, envoyez votre IBAN soit grâce à votre espace internet, soit par mail ou par courrier. Il s'agit du compte bancaire sur lequel seront prélevés vos cotisations et sur lequel les remboursements auront lieu.

Signalez tout changement de situation professionnelle

Changement d'activité, réforme militaire, etc., il faut le signaler à la MAA car cela peut entraîner un changement pour vos cotisations, et entraîner des conséquences sur vos droits.

Toutes ces formalités sont à effectuer sans attendre car cela peut avoir un impact sur votre contrat ou sur vos remboursements. Dans le cas où le changement de situation familiale ou professionnelle est déclaré tardivement, cela pourrait entraîner une rupture de contrats ou de vos droits.

<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	Prénom :	Nom :	N°Police :
Adresse :				
Code Postal :		Ville :		Tél :

Je soussigné N°Police :

Adresse

Tél : Mél :

Désigné comme bénéficiaire(s) (merci d'indiquer les noms, prénoms, et dates de naissance)

.....

.....

.....

ou à défaut mes héritiers.

Fait à, le

Signature de l'assuré

ACTUALITÉS

L'addiction, un problème de santé publique

Dépendance ou addiction ?

La dépendance découle d'une altération du fonctionnement neurobiologique induite par une utilisation régulière de substances psychoactives (*des composés chimiques qui, lorsqu'ils pénètrent dans l'organisme, modifient le fonctionnement du système nerveux central. Elles influent sur la perception, l'humeur, la conscience, le comportement et les processus cognitifs*). Cette altération crée un besoin impérieux de reconsommer la substance pour éviter les désagréments liés à l'arrêt de sa prise. L'objectif devient alors de rétablir un état de fonctionnement habituel plutôt que de rechercher un bien-être supplémentaire.

Les addictions sont des troubles comportementaux caractérisés par une dépendance à une substance ou une activité. Elles peuvent englober des comportements tels que la consommation d'alcool, de drogues, le jeu excessif, la dépendance au travail, aux écrans, etc. Ces comportements peuvent avoir des conséquences graves sur la santé physique, mentale, sociale et économique des individus concernés. Elles se manifestent par une perte de contrôle sur la consommation ou la pratique, des « *cravings* » (*envies irrésistibles*), et des conséquences négatives sur la santé, le travail, les relations sociales ou familiales.

L'addiction aux réseaux sociaux est un phénomène relativement récent qui a émergé avec la popularité croissante des plateformes de médias sociaux au cours des dernières décennies. Avec l'avènement de sites tels que TikTok, Facebook, X, Instagram, et d'autres, de plus en plus de personnes passent des quantités significatives de temps en ligne, souvent de manière compulsive.

Ce phénomène a suscité une préoccupation croissante en raison de son impact potentiel sur la santé mentale, le bien-être émotionnel, les relations sociales et la productivité. Il peut également affecter négativement la qualité de vie et le fonctionnement quotidien.

Les facteurs contribuant à l'addiction aux réseaux sociaux comprennent la gratification instantanée, la recherche de validation sociale, la peur de manquer des informations importantes (*FOMO*), et la stimulation constante procurée par les interactions en ligne.

L'addiction aux réseaux sociaux a attiré l'attention des chercheurs, des professionnels de la santé mentale et des médias, et des efforts sont déployés pour

comprendre ce phénomène et développer des stratégies pour le prévenir et le traiter.

Il est essentiel de sensibiliser à cette problématique et de promouvoir une utilisation saine et équilibrée des médias sociaux pour prévenir les risques associés à l'addiction.

Comment éviter les pièges de l'addiction ?

Il ne suffit pas de le vouloir pour s'en sortir. L'addiction est une maladie complexe qui nécessite souvent un accompagnement professionnel.

Pour surmonter les addictions, une approche diversifiée est souvent nécessaire. La thérapie offre un espace sécurisé pour explorer les racines de l'addiction et développer des stratégies de gestion saines. Le soutien social, qu'il provienne de la famille, des amis ou de groupes de soutien, offre un réseau de soutien essentiel dans le processus de guérison. Dans certains cas, l'usage de médicaments peut être crucial, notamment pour les addictions aux opioïdes ou au tabac, car ils peuvent atténuer les symptômes de sevrage et réduire les « *cravings* ».

En combinant ces approches, les individus peuvent augmenter leurs chances de réussir à surmonter leurs dépendances et à retrouver une vie équilibrée et épanouissante. La motivation est importante, mais elle doit être soutenue par des outils et des stratégies adaptées. Le processus de guérison peut être long et nécessite souvent un engagement continu.

Pour les assureurs, il est crucial de comprendre les addictions afin d'évaluer les risques et proposer des solutions appropriées. La prévention joue un rôle clé dans la réduction des risques liés aux addictions. Cela peut impliquer des programmes de sensibilisation, des incitations à adopter des comportements sains, et le développement de produits d'assurance adaptés.

En agissant sur la prévention et en offrant des produits d'assurance spécifiques, les assureurs peuvent contribuer à atténuer les conséquences financières et sociales des addictions pour les individus et la société dans son ensemble. Cela passe par des stratégies qui encouragent la prévention, le dépistage précoce et l'accès aux soins pour les personnes touchées par les addictions.

L'employabilité des personnes en situation de handicap est l'une des préoccupations majeures pour l'amélioration de leur quotidien et leur insertion dans la société. Pourtant, si 2,7 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans sont reconnues handicapées par l'administration en 2019 en France selon l'Insee, leur taux de chômage avoisinait les 19 % sur la même année, quasiment deux fois plus que le chiffre national.

Or, la loi impose depuis 2015 à toute entreprise de plus de 20 salariés d'employer au moins 6 % de travailleurs en situation de handicap. Or, le taux d'emploi direct des personnes handicapées au sein des établissements assujettis à ces obligations stagnent depuis 2016 aux alentours de 3,5 %. Dans le secteur de l'assurance, il était de 1,9% en 2008 et en 2009, 1,65% en 2010 puis 2% en 2011 selon l'Agefiph, pour tendre vers la moyenne nationale en 2019.

Il ne s'agit pourtant pas d'une fatalité lorsque les acteurs prennent conscience des enjeux. La moitié des entreprises embauchent déjà plus de 6 % de travailleurs en situation de handicap, et le nombre d'entreprises n'en embauchant aucun est tombé à moins de 7 % depuis l'adoption de cette loi. Des institutions font office aussi d'exemple, à l'instar de la Banque de France qui affiche un taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 6,41 %, avec des premières mesures datant de 1979, avec un premier accord de branche en 1988.

Aujourd'hui, le discours se fait plus libre, et au fur et à mesure que les années passent, le monde de l'assurance se montre même de plus en plus à l'aise avec la question du handicap. Mais embaucher des personnes handicapées reste un casse-tête, malgré plusieurs initiatives menées dans le secteur pour faciliter leur employabilité.

Les difficultés de recrutement des travailleurs handicapés dans le secteur de l'assurance

Le premier frein au recrutement des travailleurs en situation de handicap peut évidemment être la réticence des employeurs à contracter une relation de travail avec une personne handicapée par préjugés et discrimination, en imaginant les difficultés d'adaptation, financières, d'une telle embauche.

Le second frein réside aussi dans la difficulté à trouver des candidats répondant aux qualifications des postes proposés, dans un secteur qui peut parfois être exigeant en diplômes, alors que 75 % à 80 % des personnes en situation de handicap ont un niveau de diplôme inférieur à bac+2/3 (*étude de Pôle emploi, novembre 2017*).

Les difficultés pour faire reconnaître les travailleurs handicapés

Au-delà de la difficulté dans le recrutement, faire reconnaître la situation de handicap peut s'avérer une tâche ardue. D'une part, parce que le handicap n'est pas toujours perceptible ; ainsi, il est estimé que 80 % des handicaps sont invisibles, qu'ils soient la conséquence de pathologies chroniques, cognitifs, des maladies psychiques, ou encore de déficience visuelle ou auditive.

D'autre part, parce qu'il n'est pas évident de convaincre les travailleurs concernés d'accepter de déclarer leur handicap auprès des services compétents. Quand bien même ils peuvent se priver d'aménagements spécifiques pour améliorer leurs performances et leur confort, les personnes en situation de handicap peuvent vouloir refuser le statut de travailleurs handicapés afin d'être considérés, à juste titre, comme un collaborateur à part entière, et ne pas accéder aux aménagements auxquels ils pensent à tort ne pas être légitimes.

La sensibilisation aux situations de handicap

Pour résoudre l'ensemble de ses difficultés, les assureurs développent tout un panel d'actions de sensibilisation et de communication, souvent innovant pour faire sauter les tabous et les idées reçues.

Ainsi, par exemple, Swiss Life mène des « *handicapés* », ou encore des interventions de personnes venant du monde de l'handisport. Résultat, depuis 2018, une vingtaine de collaborateurs ont déclaré leur handicap. Côté société d'assurance mutuelle, pour favoriser l'intégration de personnes en situation de handicap, la MMA sensibilise l'ensemble de ses collaborateurs en mettant à leur disposition un « *serious game* », conçu en partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (*Cnam*) des Pays de la Loire, ce jeu interactif amène, à travers des scènes de la vie de bureau, les salariés de l'entreprise à s'interroger sur leur perception du handicap afin de mieux lutter contre les idées reçues.

Enfin, la plupart des assureurs mettent en place des accords d'entreprise ou soutiennent la prise en charge d'accord de branche, comme la Maif qui est en pointe sur le domaine avec un dernier accord signé pour la période 2022 à 2024, prévoyant l'embauche et l'intégration des personnes en situation de handicap (*au moins 40 en CDI sur la période*), avec des aménagements financiers et techniques de leur postes de travail.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire de la MAA s'est tenue cette année dans les locaux de la Garde Républicaine, quartier des Célestins dans le 4ème arrondissement de Paris, le 1^{er} juin 2023.

Nous avons été heureux de pouvoir cette année tenir de nouveau notre assemblée générale ordinaire en présentiel, pour échanger et partager un moment de convivialité avec les délégués élus. L'ensemble des résolutions proposées ont été adoptées, vous pouvez trouver une copie du rapport annuel présenté à l'assemblée générale sur notre site internet.

Le récapitulatif de la situation de la MAA

COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE 2022			
Compte Technique		Compte Non Technique	
Prime acquises	4 247 894	<u>Report résultat technique</u>	<u>2 155 256</u>
Produits des placements alloués	34 808	Produits des placements	455 476
Autres produits	1 716	Charges des placements	- 219 819
Charges des sinistres	- 1 351 087	Produits des placements transférés	- 34 445
Charges autres provisions techniques	0	Autres charges non techniques	- 89 672
Participations aux résultats	74 316	Impôt sur les bénéfices	- 417 484
Frais d'acquisition et d'administration	- 246 234	Résultat exceptionnel	0
Autres charges techniques	- 839 981		
Variation Provision Egalisation	233 824		
RÉSULTAT TECHNIQUE	2 155 256	RÉSULTAT EXERCICE	1 848 949

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022			
Actif		Passif	
Actifs incorporel	430 332	Capitaux propres	18 241 705
Placements	25 848 522	Provisions techniques	3 793 556
Réass. prov. techniques	575 987	Prov. risques et charges	108 820
Créances	1 311 516	Autres dettes	8 548 698
Autres actifs	2 470 584	Comptes régul. passif	175 255
Comptes régul. actif	231 093		
TOTAL BILAN	30 868 034	TOTAL BILAN	30 868 034

**Nous assurons votre sécurité,
Vous assurez la nôtre.**

Vous pouvez retrouver toutes nos publications et autres informations sur notre site internet.

<https://www.maa-assurance.fr/>



Mutuelle d'Assurance des Armées

Directeur de la publication

Madame Pascale SENI-LAPP

Rédacteurs en chef

**Monsieur Johan LANGLET
Madame Océane LANGLET**

Dépôt légal

Deuxième semestre 2023

MAA

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Créée en 1931.

27 rue de Madrid 75008 Paris

Tél : 01 44 70 73 30

Télécopie : 01 42 93 70 81

Mél : contact@maa-assurance.fr

